

Communiqué de presse

Adami

Lundi 13 avril 2026

Vote transpartisan de la proposition de loi IA au Sénat

Un outil essentiel pour les artistes !

Le 8 avril, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à instaurer une présomption d'utilisation des contenus culturels par les modèles d'intelligence artificielle. La Chambre haute vient de franchir une étape décisive pour mettre fin au pillage des œuvres et des interprétations protégées et rétablir une forme d'équilibre entre les acteurs de la création et les entreprises de l'IA.

La proposition de loi créant une présomption d'utilisation des enregistrements protégés permettra aux artistes-interprètes de mieux faire respecter leurs droits, alors que ces derniers constatent quotidiennement des utilisations ou la reproduction illégales de leur prestation, de leur voix ou de leur visage. En février dernier, ils ont été 5000 à dénoncer ces pratiques à travers la publication d'une tribune.

Alors que le Parlement européen a voté à une large majorité le rapport d'initiative d'Axel Voss, reprenant ce principe de présomption d'utilisation, la France est très attendue. Le message fort envoyé depuis Strasbourg doit aujourd'hui être entendu et permettre à notre pays d'être exemplaire en la matière.

Après le message clair et unanime du Sénat, il est de la responsabilité de l'Assemblée nationale de permettre l'inscription rapide du texte à son ordre du jour et de celle du Gouvernement de mettre en place la procédure accélérée.

Refusant l'opposition stérile entre la culture et le monde de la tech, les artistes se sont toujours emparés des technologies pour nourrir leur travail et continueront à le faire. Mais l'essor d'un secteur économique, si prometteur soit-il, ne saurait se construire sur la spoliation systématique des ayants droit.

L'Adami salue l'engagement sans faille des sénatrices Laure Darcos et Agnès Evren, ainsi que du sénateur Pierre Ouzoulias. Leur investissement de plusieurs mois dans le cadre de la mission d'information sur l'intelligence artificielle et la création a permis d'aboutir à un texte équilibré. Nous remercions aussi le Président Laurent Lafon pour son soutien précieux ainsi que le Président Gérard Larcher d'avoir été attentif à la pertinence de ce texte.

Contact presse :

Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

Elodie Germain
egermain@adami.fr
07 60 91 04 90

Retrouvez toute notre actualité sur
www.adami.fr

L'Adami accompagne les artistes-interprètes tout le long de leur carrière. De la gestion des droits à l'aide à la création, nous soutenons et défendons leur travail en France et dans le monde.

